

Département : ARDECHE  
Commune : BESSAS

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Alain, Maire.

**Présents :** Alain CHAMBON, Anne-Marie PEZZANO, Sylvie CHEYREZY, Francis PANSIER, Patrick SARRAZIN, Michel LACOMBE, Pierre-Jean PRAX, Annie THOULOZE, Hugo GOOVAERTS, Thierry GINESTE

**Absent :** Cédric CHANNAC

**Secrétaire de séance :** Annie THOULOZE

### **DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE**

- **Convention police municipale**  
Le nombre de policiers intercommunaux passe de 1 à 3, la précédente convention est mise à jour par rapport à ce chiffre. Le montant de cette convention s'élève à 1147€ pour l'année 2024.
- **Demande de subvention Ecole de Vagnas classe de découverte**  
L'école de Vagnas a sollicité la mairie pour un voyage scolaire à Vernoux en Vivarais. Le conseil municipal décide de donner 100€ par enfant soit 200€ pour les 2 enfants scolarisés. Le barème est le même que celui appliqué aux écoles de Barjac.
- **Associations : Modalités de demande de subvention**  
Le maire informe le conseil municipal sur les modalités de demande de subvention. Toute association qui demande une subvention doit fournir un état financier accompagné du rapport moral.  
Un courrier leur sera adressé pour prendre connaissance de cette obligation.  
La subvention accordée s'élève à 250€ par association.
- **Tickets restaurant 2023**  
Le conseil municipal émet un avis favorable sur la reconduite des tickets restaurants. Le coût unitaire étant de 8 €, la participation de la commune s'élève à 50 % de ce montant.
- **Convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement**  
Le Département met en place un service d'assistance concernant l'assainissement et l'eau potable.  
La commune valide un service d'accompagnement en ingénierie concernant l'assainissement existant et à venir.

- **DUP (Déclaration d'Utilité Publique) Voirie Le Panoramic**  
La voirie du Panoramic est actuellement en cours d'acquisition par la mairie par le biais de cessions de voirie. Pour permettre d'accélérer la procédure, la commune va mettre en place une DUP qui débutera par une enquête publique.
- **Compte administratif 2023 – assainissement**  
Le conseil municipal approuve le compte administratif assainissement pour l'année 2023, avec un excédent de fonctionnement reporté de 16 729.13 €
- **Compte administratif 2023 – commune**  
Le conseil municipal approuve le compte administratif de la commune pour l'année 2023, avec un excédent de fonctionnement reporté de 152 814.32 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

- La question des panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie se pose au vu de l'augmentation du prix de l'électricité.
- Eclairage public : une réflexion est faite pour l'extinction de l'éclairage public la nuit afin de réduire la facture communale.
- Il a été remis à chacun des conseillers municipaux un Plan de Sauvegarde Communal
- La fibre est arrivée à Bessas, vous trouverez tous les renseignements en vous connectant à l'adresse suivante
  - <https://ardechedromenumerique.fr/eligibilite/>
- La SAUR a contrôlé les poteaux incendie, 3 sont à renouveler
- Concernant le PLUi, des rencontres sont organisées pour les élus des communes adhérentes à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche afin de déterminer le périmètre urbain sur chaque commune.

Le Maire  
Alain CHAMBON

